

VENDREDI 27 JUILLET 2018

HÔTEL DU DEPARTEMENT

**REUNION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
MODIFICATION DU BUDGET DEPARTEMENTAL**

ALLOCUTION

DE MONSIEUR NOËL BOURGEOIS

PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mes Chers Collègues,

Notre réunion plénière d'Assemblée convoquée pour ce jour vient se substituer dans le calendrier initial de nos travaux à celle prévue pour examiner la 1^{ère} Décision modificative du Budget 2018.

Chacun connaît la raison pour laquelle cette réunion du 25 juin a dû être annulée, à savoir la saisine de la Chambre Régionale des Comptes par le Préfet des Ardennes, intervenue le 15 mai dernier.

Je rappelle que la collectivité dispose d'un mois à dater de la réception, le 10 juillet dernier, de l'avis notifié par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est pour délibérer sur les modifications à apporter au budget.

Au moment de convoquer l'Assemblée et de vous transmettre l'avis rendu par la CRC, j'étais encore dans l'attente des conclusions définitives des discussions engagées depuis plusieurs mois avec différentes autorités gouvernementales. Une réunion interministérielle a eu lieu le 9 juillet dernier, au cours de laquelle a été acté un plan d'étalement des sommes dues au titre de la construction de l'autoroute A304, l'une des raisons principales de la saisine préfectorale, avec la LGV-Est et les crédits RSA.

Je reviendrai tout à l'heure sur cette saisine, les conditions dans lesquelles elle s'est déroulée et naturellement mes propositions d'ajustement du budget.

Mais avant d'aborder ces sujets, je souhaite, conformément à nos usages, que notre Assemblée rende publiquement hommage à l'un de ses anciens membres, Gérard DRUMEL, décédé le 27 mai dernier.

Gérard DRUMEL était né à Vouziers le 3 février 1944. A l'issue de sa scolarité il est entré dans sa carrière professionnelle accomplie dans les services de La Poste. Il s'était aussi engagé activement dans le mouvement mutualiste où il a assuré longtemps d'importantes responsabilités. Son engagement dans la vie publique a été particulièrement remarquable. Elu Maire de la Commune d'Haudrecy en 1971, à l'âge de 27 ans, il est resté à la tête de la municipalité sans discontinuer jusqu'en 2014, soit pendant 43 années. C'est dire la confiance et l'estime de ses concitoyens. Gérard DRUMEL a été élu pour la première fois au Conseil Général en mars 1979, pour un mandat de six ans au cours duquel il a connu les débuts de la Décentralisation. A nouveau élu à l'Assemblée Départementale en mars 1998, succédant à Madame Janine VASTINE qui ne se représentait pas, il a siégé sur nos bancs jusqu'en mars 2015, soit au total 23 années de mandat départemental. Gérard DRUMEL avait été nommé Conseiller Général Honoraire en juin 2015.

Gérard DRUMEL laisse le souvenir d'un homme de grand dévouement aux autres et à la gestion publique locale, et d'un élu foncièrement attaché aux Ardennes et au développement de notre territoire.

A son épouse et à toute sa famille je veux à nouveau présenter mes condoléances au nom de tous les membres et anciens membres de l'Assemblée départementale et les assurer de toute notre sympathie.

Je vous invite à observer maintenant une minute de silence en mémoire de notre ancien collègue.

Je vous remercie.

Concernant la saisine et l'avis de la Chambre Régionale des Comptes qui nous vaut de nous réunir en ce 27 juillet, je résume l'affaire en une phrase : la montagne a accouché d'une souris. En effet, la CRC identifie et nous révèle ce que nous savions déjà, puisque notre budget résultait de choix parfaitement assumés.

Mais pour clarifier les choses, je veux revenir sur le calendrier et les conditions dans lesquelles cette saisine préfectorale a eu lieu. Contrairement à ce que certains ont laissé entendre ou veulent faire croire, c'est sans discussion en amont et sans m'en informer au

préalable que le Préfet a saisi la CRC en date du 15 mai sur le budget primitif transmis le 17 avril, saisine enregistrée au greffe le 16 mai. C'est seulement par courrier du 16 mai reçu dans nos services le 18 que le Préfet m'informait avoir engagé cette procédure et m'en donnait ses motifs, respectivement l'insuffisance selon lui d'inscription de crédits pour le paiement du RSA – en omettant au passage sa propre notification de 4,6 M€ en recettes au titre du Fonds exceptionnel. Puis l'absence d'inscription de crédits pour le financement de l'A304 pour environ 11 M€ et enfin l'absence de crédits pour la LGV-Est.

Loin d'être le signe d'une quelconque insincérité budgétaire, que la CRC n'a d'ailleurs pas retenue dans son avis, c'est précisément pour tendre au maximum vers la plus grande sincérité sur les dépenses comme sur les recettes et pour faire voter un budget en équilibre que je vous avais proposé dans le cadre du présent exercice des efforts sans précédent de limitation de nos dépenses et de réalisme de nos recettes. Je vous avais aussi proposé de différer l'inscription des crédits A304 et LGV-Est, respectivement parce que nous en souhaitons le paiement échelonné et parce que nous nous opposons unanimement à la dégradation progressive des dessertes TVG directes des Ardennes. C'était des positions claires que j'assume et que partageait la très large majorité de notre Assemblée. Au moment du vote du budget nous étions d'ailleurs dans l'attente de réponses aux courriers adressés tant au Premier Ministre pour l'effacement de la

dette A304 qu'à SNCF Réseau pour l'étalement du solde de notre participation.

Force est de constater que le geste consenti par l'Etat n'est à ce jour pas à la hauteur de nos attentes, puisqu'il ne nous propose qu'un étalement sur quatre ans à partir de 2018 du solde à régler pour l'autoroute. Après avoir réalisé au fil du temps des efforts financiers considérables aux côtés et parfois à la place de l'Etat, nous étions en droit, surtout après avoir voté et transmis un budget à la fois réaliste et plus contraint que jamais, d'espérer autre chose qu'un rappel à l'ordre et des menaces de sanctions pour des inscriptions budgétaires dont l'Etat est d'ailleurs le premier bénéficiaire. Face aux difficultés du Département nous aurions davantage besoin d'un Etat facilitateur que d'un Etat qui cherche à nous mettre la tête sous l'eau au détriment des Ardennaises et des Ardennais.

Je veux redire ici ce que j'ai dit voilà huit jours à Madame la Ministre chargée des Transports, ne serait-ce que pour redonner publiquement les ordres de grandeur des budgets en cause.

Au fil des Contrats de Plan, conventions et avenants successifs, ce sont plus de 185 M€, sur 776 M€ du total des chantiers de l'A34 et de l'A304, qui sont sortis du budget du Département et de la poche du contribuable ardennais. Et je veux rappeler qu'il est aussi contributeur volontaire à d'autres grands équipements structurants

relevant normalement de la compétence nationale. C'est le cas à hauteur de 20 M€ pour la LGV-Est, hors de notre territoire et en contrepartie du maintien des dessertes directes des Ardennes depuis et vers Paris. A hauteur aussi de 13,5 M€ pour la lutte contre les crues de la Meuse et de 28 M€ pour contribuer au programme ANRU dans les quartiers urbains ardennais.

J'ai rappelé également un certain engagement pris par le Gouvernement à notre égard, à hauteur de 10 M€ inscrits au Contrat de développement signé par le représentant de l'Etat en mars 2007, pour nous aider à réaliser le barreau de raccordement de l'autoroute A304 au réseau routier départemental... Cet engagement à notre égard a hélas disparu du paysage au fil du temps. Il représente à peu près en volume celui dont on vient aujourd'hui exiger que nous le respections, sans négocier autre chose qu'un échelonnement de la dette. Sans doute toutes les créances ne se valent pas....

Les Ardennais n'ont pas à rougir de leurs efforts passés et présents pour contribuer à construire des infrastructures d'avenir sur leur territoire, en ne comptant pas uniquement sur la seule aide extérieure et la solidarité nationale. Ils ont fourni bien plus que leur part d'efforts et plus qu'ailleurs ; ils continuent aussi d'assumer eux-mêmes, année après année, une part importante des charges de solidarité sociale, dans un contexte socio-économique reconnu comme difficile. En comparaison des 11 M€ qu'il nous reste à verser pour

cette autoroute A304, le reste à charge des allocations de solidarité auquel s'ajoute la dépense liée aux mineurs non accompagnés qui nous sont envoyés par l'Etat ont représenté, rien qu'en 2017, plus de 44 M€, soit quatre fois le montant de notre reliquat de dette envers l'Etat pour l'A304. De 2005 à 2017, le reste à charge des allocations individuelles de solidarité, non prévu à l'origine, a pesé pour 382 M€ sur le budget départemental, dont 216 M€ sur les cinq dernières années, soit plus que notre participation totale à la construction des autoroutes A34 et A304. Et il faut y ajouter la construction, avec l'aide de la Région à 50 %, de la 2 x 2 voies Rocroi-Gué d'Hossus pour 90 millions de francs de l'époque, remise ensuite à l'Etat, ou encore la jonction en cours de réalisation à nos frais pour 2 M€ entre Gué d'Hossus et l'autoroute belge, jonction qui sera elle aussi remise à l'Etat sans compensation.

Au regard de ce contexte, je ne peux m'empêcher de juger le rapport de la CRC technique, voire technocratique, avec des demandes de rectification de certains chiffres qui ne nous étaient pas connus en mars dernier lors du vote de notre budget 2018. Il est un peu facile de prévoir les résultats quand la course est finie.

Un budget primitif reste fondamentalement un document prévisionnel, dont les ajustements interviennent en cours d'année dans le cadre des décisions modificatives, conformément à la loi et comme cela à toujours été pratiqué par toutes les collectivités. Concernant

l'A304 et la LGV-Est, les étalements obtenus entretemps viennent soulager partiellement notre effort faute d'annuler les créances.

Concernant les crédits RSA, la CRC a appliqué une règle mathématique basée sur les dépenses constatées au premier semestre 2018, sans tenir compte des actions mises en œuvre dans la cadre du budget primitif ni de notre volonté d'infléchir le nombre de bénéficiaire du RSA. Une décision modificative aurait parfaitement pu être attendue, là où je le rappelle nombre d'autres départements, notamment celui du Président de l'ADF, revendiquent de différer l'inscription des crédits à verser à la CAF, en toute impunité et sans aucun recours préfectoral. Y a-t-il deux poids et deux mesures dans notre pays ?

Quant au reste des observations de la CRC, elles relèvent bien peu de choses, notamment des montants anecdotiques comme les 66 900 € de dépenses imprévues.

Je vous propose donc aujourd'hui, pour abonder nos recettes et pour faire face aux dépenses qui s'imposent dès cette année, de ne pas recourir comme le préconise la CRC à une augmentation massive de la fiscalité départementale mais de recourir à l'emprunt pour un montant d'environ 4 M€ Je veux à cette occasion saluer publiquement le travail accompli par tous nos services, et en

particulier les services financiers qui se sont mobilisés pour faire face à ce surcroît de travail imposé par la saisine.

La mesure de facilité telle qu'elle était préconisée par la CRC consistait initialement à augmenter de plus de 27 % le taux de la taxe sur le foncier bâti, pour le faire passer de 23,56 à près de 30 % ! Autant dire que sur le principe même je ne pouvais accepter en l'état cette solution, qui revient à nous faire endosser la responsabilité d'une augmentation insensée de l'impôt pesant sur les Ardennais. Elle aurait indirectement servi à financer des dépenses que l'Etat décide seul et met à notre charge, soit par défaut de compensation pour les AIS, soit parce qu'il nous faut assumer les conséquences de choix politiques nationaux en ce qui concerne les mineurs non accompagnés, pour ne citer que ces deux exemples. Je rappelle qu'en 2017 la charge financière pour l'accueil des MNA a représenté 3,5 M€, avec une compensation ridicule de 11 250 €.... Pour être complet, je précise que l'annonce nous a été faite fin juin, sans confirmation depuis, d'une dotation supplémentaire en 2018 pour les MNA de 204 000 €. Si elle se confirmait, nous serions encore bien loin du compte, surtout pour compenser une dépense qui relève fondamentalement des politiques d'immigration, compétence pleine et entière de l'Etat.

Pour toutes ces raisons de fond, j'avais fait part au Préfet dès le mois de mars de mon refus de donner suite à la proposition de

contractualisation avec l'Etat visant à encadrer nos dépenses de fonctionnement.

La limitation de nos dépenses dans un objectif chiffré déterminé par lui seul consacre le retour de la tutelle de l'Etat sur nos collectivités sous la forme d'une « tutelle contractuelle », comme elle a été qualifiée. Nous sommes poussés à faire des économies ce qui en soi n'est pas illégitime et qui a déjà été fait depuis plusieurs années, y compris par nous, suite notamment à la baisse de la DGF de 14 M€ sur trois ans, et alors que le reste à charge des AIS devient de plus en plus insupportable.

Beaucoup de départements déjà en difficulté commencent à pointer le risque de ne plus être en mesure de financer leurs compétences obligatoires comme les routes et les collèges.

Ainsi au fil du temps les inégalités et fractures territoriales se creusent inexorablement entre collectivités riches et pauvres, alors qu'il n'a jamais été autant question de solidarité. Déjà aujourd'hui avec une épargne nette négative nous sommes contraints de recourir à l'emprunt pour pouvoir investir le moindre euro.

J'estime que les collectivités locales n'ont pas de leçons à recevoir de l'Etat, lui qui n'a pas voté un seul budget à l'équilibre depuis 1973 et veut désormais faire assumer la charge du déficit

public par les collectivités locales. Nous assistons à un phénomène de reconcentration rampante et de recul de la décentralisation, déjà dénoncé par le Président du Sénat lui-même, et que l'on nous demande sous la pression d'accompagner, en contrepartie de promesses de bonus qui s'avèreront illusoires – ou de menaces de sanctions, qui viendraient s'ajouter aux difficultés déjà existantes. Beaucoup de collectivités départementales - dont moins de la moitié à signé le contrat dit « de Cahors » - l'ont fait avec l'épée dans les reins. C'est à mes yeux une remise en cause de l'article 72 de notre Constitution, qui consacre la libre administration des collectivités locales, sans qu'aucun débat parlementaire sur ce sujet ne soit même seulement envisagé.

La « dévitalisation » annoncée hier des Départements est en train de céder le pas à l'asphyxie financière progressive et ce sont aujourd'hui les administrations centrales qui serrent le garot et nous étranglent. Même si nous n'avons pas le pouvoir de contraindre l'Etat à remplir ses obligations à notre égard, même au nom de la solidarité nationale, au moins ne lui prêtons pas main-forte pour faire disparaître notre échelon départemental, dont la raison d'être et la priorité ont toujours été de servir les Ardennaises et les Ardennais.

Je fais mienne la devise du 3^{ème} RG : « Ardennes tiens ferme ! ».